

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 2025-2026

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'État :

- Habilité à recevoir les élèves boursiers de l'État,
- Habilité à recevoir les versements au titre de la taxe d'apprentissage,
- Accueillant des élèves externes ou demi-pensionnaires.

Suivi personnalisé des élèves :

- Accompagnement personnalisé,
- Atelier de natation pour les non-nageurs,
- Infirmière scolaire le mercredi,
- Psychologue scolaire,
- Une personne chargée de l'inclusion scolaire,
- Suivi pédagogique individualisé,
- CDI : horaires d'ouverture adaptés aux besoins.

FORMATIONS ET ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS POUR 2025-2026

- Langue Vivante A : Anglais
- Langue Vivante B :
 - Allemand
 - Espagnol
 - Chinois
- Possibilité d'une autre LVB en T^{le} sur inscription auprès du CNED
- Section européenne en anglais :
 - DNL SES
 - DNL Mathématiques

Options proposées en seconde :

- Langues et Cultures de l'Antiquité : Latin
- Langue Vivante C :
 - Chinois
- Arts : Arts Plastiques
- Arts : Théâtre

Enseignements proposés pour la filière générale :

Enseignements de spécialités	Enseignements optionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Sciences de la Vie et de la Terre - Physique-Chimie - Numérique et Sciences Informatiques - Sciences Économiques et Sociales - Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques - Humanité, Littérature et Philosophie - Langues, Littérature et Cultures Étrangères - Arts : Arts Plastiques - Arts : Théâtre 	En 1 ^{re} et en T ^{le} <ul style="list-style-type: none"> - Langues et Cultures de l'Antiquité : Latin - Arts : Arts Plastiques - Arts : Théâtre - Possibilité d'une autre LVC au CNED En T ^{le} uniquement <ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques Complémentaires - Mathématiques Expertes - Droit et grands enjeux du monde contemporain

Enseignements proposés pour la filière technologique, série STMG :

Enseignements spécifiques en T ^{le}	Enseignements optionnels en 1 ^{re} et T ^{le}
<ul style="list-style-type: none"> - Mercatique - Gestion et Finance - Systèmes d'Information de Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Arts : Arts Plastiques - Arts : Théâtre

DEMI-PENSION

La restauration est assurée par un organisme prestataire. Le paiement de la demi-pension s'effectue directement à la société de restauration. À titre indicatif, le prix du repas en 2024-2025 est de 6,50€ et comprend un plat, un dessert, une boisson.

L'accès à la demi-pension se fait grâce à la carte de lycéen ou d'étudiant qui est distribuée à tous les élèves en début d'année. Un chèque d'acompte de 70€ devra être fourni à la société de restauration ELIOR, en début d'année pour charger la carte.

TARIFS 2025-2026

	Classe de seconde		Classe de première		Classe de terminale	
	sans option théâtre	avec option théâtre	sans option théâtre	avec option ou spécialité théâtre	sans option théâtre	avec option ou spécialité théâtre
Coût annuel de la redevance famille <small>Réduction en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans le groupe scolaire.</small>	1493€	1623€	1721€	1851€	1739€	1869€
Frais de dossiers	32€		32€		32€	
Cotisation volontaire annuelle de l'APEL <small>(une seule cotisation par famille)</small>	27€ <small>(ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)</small>		27€ <small>(ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)</small>		27€ <small>(ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)</small>	
Caution de livres	250€		250€		250€	

Ces tarifs étant décidés une année à l'avance sans connaître le taux exact de l'inflation, ils sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés. En fonction de l'inflation, ils pourront être revus avec une augmentation qui ne pourra dépasser les 5%. Les tarifs définitifs seront communiqués en septembre 2025.

Des réductions s'appliquent à partir du 2^e enfant scolarisé dans le groupe scolaire, de manière automatique (-10% pour le 2^e enfant, -30% pour le 3^e enfant, - 50% à partir du 4^e enfant).

Conditions de paiement :

- En inscription, les frais de dossier de 32€ doivent être versés à la préinscription et ne seront pas remboursés.
- En réinscription, les frais de dossier de 32€ doivent être versés au dépôt du dossier et ne seront pas remboursés.
- L'acompte sur la scolarité de 300€* doit être versé au dépôt du dossier d'inscription et restera acquis à l'établissement en cas d'annulation à partir du 1^{er} avril 2025.
- Un prélèvement d'un montant de 150€ (1^{ère} échéance) aura lieu le 10 septembre 2025.
- Tous les chèques sont à libeller à l'ordre : « OGEC La Madone ».
- **Les règlements en espèces se font uniquement auprès du service comptabilité familles (8 rue Championnet – 75018 PARIS) sur les horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h45.**

Le relevé annuel des frais de scolarité est envoyé fin septembre. Le paiement s'effectuera en 8 prélèvements automatiques mensuels, d'octobre 2025 à mai 2026, le 10 de chaque mois.

***L'acompte sur la scolarité ne sera pas remboursé, sauf dans les cas suivants :**

- Le passage dans la classe demandée n'a pas été obtenu (justificatifs demandés).
- Mutation ou déménagement hors région parisienne de la famille (justificatifs demandés).